



MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 069-216902569-20240313-DALAG_A240313_1-AR

S²LOW

Direction des affaires juridiques et de l'administration générale
Arrêté n° DAJAG_A240313_01

Représentation de la ville au sein de la sous-commission départementale pour la sécurité publique.

LA MAIRE DE VAULX-EN-VELIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-21, L.2122-23, L.2122-24, L.2122-25, L.2122-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.114-1 et R.114-1 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 portant renouvellement la sous-commission départementale pour la sécurité publique ;

Vu le procès-Verbal du 04 juillet 2020 relatif à l'installation de Madame Hélène GEOFFROY en qualité de Maire, et des adjoints ;

Considérant qu'il y a lieu pour une bonne administration de prévoir la représentation de la Maire aux différentes instances de ladite commission.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Muriel LECERF, quatrième adjointe au Maire, est désignée pour représenter Madame la Maire de la commune de Vaulx-en-Velin au sein de la sous-commission départementale pour la sécurité publique.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Dans le même délai, un recours gracieux est possible auprès de Madame la Maire de Vaulx-en-Velin.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Toute correspondance doit être adressée à

Madame la Maire
Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex

Tel : 04 72 04 80 80 - www.vaulx-en-velin.net

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 069-216902569-20240313-DALAG_A240313_1-AR

S²LOW

Article 3 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux l'intéressés.
Ampliation en sera transmise à Madame la Préfète du Rhône, Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 13 mars 2024
La Maire



Hélène GEOFFROY

Notifié à l'intéressée le : 19/03/2023